



Commune de Bassussarry Convocation du Conseil Municipal

~~~~~

Le Conseil Municipal de la Commune de Bassussarry se réunira en séance ordinaire :

**Le lundi 6 juillet 2026 à 19h00**

dans la salle du Conseil Municipal – Mairie de Bassussarry – 48 Allée Bielle Nave (64200)

### **L'ORDRE DU JOUR COMPRENDRA LES POINTS SUIVANTS :**

- ✓ Installation de Mme DUSSAC suite à la démission de M. VARNIER
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2026.
- ✓ Décisions du Maire prises dans le cadre de ces délégations :
  - Décision n°D2026008 : Signature d'un devis avec l'entreprise DAS-m pour le remplacement des équipements de l'alarme incendie de l'école.  
Montant HT : 10 528.35€
  - Décision n°D2026009 : Signature d'un devis avec l'entreprise LABRUQUERE pour la fourniture et la pose de nouveaux équipements pour le coin plonge de la cantine scolaire + matériel pour la mise en place d'un self.  
Montant HT : 59 798.34€
  - Décision n°D2026010 : Signature d'un devis avec la société SAMAZUZU pour la réalisation d'une étude d'urbanisme sur une parcelle située en centre bourg.  
Montant HT : 10 000€

#### **➤ RESSOURCES HUMAINES :**

1. Création d'un emploi permanent d'ATSEM à temps complet ;  
*Rapporteur M. Le Maire*
2. Création d'un emploi temporaire d'adjoint d'animation à temps complet (accroissement temporaire d'activité) ;  
*Rapporteur : M. Le Maire*
3. Signature d'un avenant à la convention signée avec le Comité d'œuvres Sociales du Pays Basque ;  
*Rapporteur M. Le Maire*

#### **➤ SOCIAL :**

4. Modification du règlement intérieur du Centre de Loisirs, de la garderie périscolaire et du local jeunes ;  
*Rapporteur Mme Emmanuelle DALLET*
5. Mise à disposition d'un local communal ;  
*Rapporteur M. Le Maire*

#### **➤ INSTITUTION :**

6. Vote du Règlement Intérieur du Conseil Municipal ;  
*Rapporteur M. Le Maire*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Question de Mme Fabienne ROMATET-GOOS :

*« N'ayant pas d'information sur la nature exacte des travaux prévus pour l'école, nous aimerions savoir si des panneaux solaires et des pompes à chaleur avec splits réversibles ont été prévus dans les devis.*

*Si non, est-il envisageable de faire chiffrer la pose de panneaux solaires ? Le budget de réfection de l'école étant élevé, un effort supplémentaire pourrait être envisagé pour réduire le coût de l'énergie dans les années à venir et permettre ultérieurement la pose de pompes à chaleur pour climatiser l'école si cela devait devenir indispensable. »*

Fait à Bassussarry, le 30 juin 2026.

Le Maire,  
**Yannick BASSIER**

